

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COUDEVILLE-SUR-MER

Par délibération en date du 26 Novembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de Coudeville-sur-Mer engagée par délibération de la Mairie en date du 02 octobre 2017.

Le projet de modification simplifiée porte sur :

- L'identification au plan de zonage de 6 bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination ;
- La modification du règlement des zones A et N pour rendre possible le changement de destination de ces bâtiments.

Le dossier de présentation est mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs **du mardi 08 janvier 2019 au jeudi 07 février 2019 inclus**. Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet, ou à adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer (197 Avenue des Vendéens, BP 231, 50402 Granville Cedex) en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée N°2 du PLU de Coudeville-sur-Mer ».

Les pièces du dossier ainsi que le registre, seront disponibles aux heures et jours d'ouvertures au public de la **Mairie de Coudeville-sur-Mer (1 Place Joseph Lefèvre, 50290 Coudeville-sur-Mer) :**

Le Mardi et Vendredi de 14h00 à 18h00 ;

Le Jeudi de 14h30 à 19h00 ;

Le Samedi de 9h00 à 11h30.

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune et de la Communauté de communes pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, et ceux huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil municipal sera amené à émettre un avis sur ce projet de modification simplifiée avant que le Conseil communautaire soit amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.